



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ONÉSIME D'IXWORTH
LE MARDI 7 JUILLET 2020, SÉANCE ORDINAIRE**

01 – OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, tenue le 7 juillet 2020, à 19 h 30, à huis clos en vertu de la directive émise par le gouvernement du Québec, le 15 mars 2020, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, et par voie d'audioconférence, à partir de l'Hôtel de Ville, au 12, rue de l'Église à Saint-Onésime-d'Ixworth. La séance est enregistrée sur bande audio afin de permettre aux contribuables d'y avoir accès à partir du site Internet de la Municipalité.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 – Madame Christine Ouellet;
Siège #2 – Monsieur Bertrand Ouellet;
Siège #4 – Monsieur Denis Miville;
Siège #5 – Monsieur Denis Lizotte;
Siège #6 – Monsieur Alfred Ouellet.

Est absent :

Siège #3 – Madame Roxanne Simard-Mills.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Benoît Pilotto.

Madame Nancy Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h36.

RÉS. 149-2020

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance du contenu de l'ordre du jour et en font la lecture;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont d'accord avec la proposition d'ordre du jour;

Il est proposé par madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux;
 - 3.1. Séance ordinaire du 2 juin 2020;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 18 juin 2020;
 - 3.3. Amender la résolution 134-2020;
 - 3.4. Abroger les résolutions 256-2019 et 257-2019;
4. Correspondance;
Opinions citoyennes (2 correspondances);
5. Gestion administrative et financière;
 - 5.1. Approbation des comptes payés en juin 2020;
 - 5.2. Approbation des comptes à payer en juillet 2020;
 - 5.3. Autoriser la fermeture des bureaux administratifs pour les vacances estivales;

- 5.4. Autoriser le renouvellement de la carte de membre de la Fondation André-Côté;
- 5.5. Autoriser la cotisation annuelle de la SADC;
- 5.6. Autoriser la contribution à la Croix-Rouge ;
- 5.7. Autoriser le renouvellement de l'adhésion à Projektion 16-35;
- 5.8. Autoriser l'appui financier à la Fondation de la Faune du Québec;
- 5.9. Autoriser une demande de subvention PRIMADA;
- 5.10. Personne responsable de l'accès à l'Information;
- 5.11. Acquisition de la partie du lot # 5 526 855;
- 5.12. Acquisition de la partie du lot # 5 526 366;
- 5.13. Procéder à la mise en vente du terrain de la rue Ouellet;
- 5.14. Procéder à la mise en vente du terrain du chemin du Village;
- 5.15. Autoriser une demande de subvention au Programme du fonds pour l'accessibilité de Service Canada;
6. Travaux publics;
 - 6.1. Retrait d'un conseiller responsable des travaux publics;
 - 6.2. Déneigement et mesure de sécurité de la Fabrique - échange de service;
 - 6.3. Demander de la signalisation au Ministère des Transports du Québec (MTQ);
7. Sécurité civile;
 - 7.1. Borne sèche (crépine) chemin du Vide;
8. Loisirs et culture;
 - 8.1. Demande de contribution financière au FDMK – Volet activité locale, loisir culturel
 - 8.2. Demande de contribution financière au FRR
 - 8.3. Mandater « Promotion Kamouraska » pour le centenaire du Pont couvert
 - 8.4. Appui à la Salle André-Gagnon
9. Période de questions;
10. Levée de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

03 – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉS. 150 - 2020

03.01 – SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 2 juin dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 151 - 2020

03.02 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2020

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil, tenue le 18 juin dernier, a été remis à tous les membres du Conseil dans le délai prévu avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 152 - 2020

03.03 – AMENDER LA RÉOLUTION 134-2020

CONSIDÉRANT que la partie d'autorisation de paiement de la résolution 134-2020, peut porter à confusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AMENDER la résolution 134-2020, en remplaçant « *d'autoriser le paiement de 2 200\$ auprès du Pavillon de l'Avenir de Rivière-du-Loup et d'autoriser l'achat du revêtement extérieur du cabanon et de celui de la toiture* », par :

D'AUTORISER le paiement de 2 200 \$ auprès du Pavillon de l'Avenir de Rivière-du-Loup et que le comité de Développement payera le coût du revêtement extérieur et de la toiture, supervisée par la direction générale de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 153 - 2020

03.04 – ABROGER LES RÉOLUTIONS 256-2019 ET 257-2019

ATTENDU QUE la Municipalité fait l'acquisition d'une partie du lot 5 526 855 et 5 526 366 pour deux virées municipales;

ATTENDU QU'aucune procédure n'avait été entamée par l'administration précédente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ABROGER les résolutions 256-2019 et 257-2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

04 – CORRESPONDANCE

Opinions citoyennes (2 correspondances)

Offre de service – Émile Lizotte

Arrêté ministériel 2020-049

05 – GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

RÉS. 154 - 2020 05.01 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS EN JUIN 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes payés en juin 2020, pour un montant de 15 549.50 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 155- 2020 05.02 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN JUILLET 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER les comptes à payer en juillet 2020, pour un montant de 26 019.64 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER JUILLET 2020		
Poste Canada	Infonésime - Juin 2020	43.59 \$
Signalisation Lévis Inc.	Panneaux divers, espaceurs, balises, poteaux, pesées et cônes etc	2 598.84 \$
Ferblanterie Ouellet Inc.	Rallonge de boîte aux lettres sécurisée	40.79 \$
Thibault GM La Pocatière	Réparation climatisation et panneau arrière	289.42 \$
Quincaillerie Home Hardware	Glacière d'eau - Voirie et store bureau municipal	116.89 \$
G. Lemieux et Fils Inc.	Achat de concassé 0 3/4	673.76 \$
Agro Enviro Lab	Analyse des eaux usées - mai 2020	79.33 \$
Les Aménagements Lamontagne Inc.	Abat-poussière	7 346.90 \$
Aquatech	Honoraires professionnels - mai 2020	966.58 \$
Groupe Bouffard Inc.	Collecte récupération - mai 2020, montant compensatoire et ajus.	591.19 \$
Buro plus	Boîte à clefs, contrat photocopieur,	318.74 \$
Carquest La Pocatière	Huile 5W30	5.95 \$
Docteur Électrique	Fluorescents et tubes DEL - Garage	432.54 \$
Direction gestion fonds, services d'opérations	Mutation	5.00 \$
Location J.C. Hudon Inc.	Articles débroussailluse, équipement de sécurité, petits outils, etc	284.82 \$
Avantis Coopérative	Calcium, peinture, asphalte froide	1 393.88 \$
IDC Informatique	Mise à niveau ordinateur, poste reconditionné et ordi. portable	4 131.29 \$
Les alarmes Clément Pelletier Inc.	Contrat annuel de sécurité	206.96 \$
Madame Lise Lévesque	Remb. Camp de jour	400.00 \$
Michel Montminy Inc.	Fleurs édifice municipal et Pont Couvert	322.91 \$
MRC de Kamouraska	Permis envoyés par la poste	14.00 \$
Publicité P.A. Michaud	Coroplast Covid-19	224.20 \$
Tech-mini mécanique Inc.	Réparation Husqvarna	163.80 \$
Canadian Tire La Pocatière	Petits outils variés	99.37 \$
Transport Pierre Dionne	Niveleuse 11, 14 et 15 mai 2020 + transport	3 725.19 \$
Transport M.L. St-Onésime	Concassé 0 3/4	169.96 \$
Ville de Rivière-du-Loup	Collecte matières résiduelles - mai 2020	1 373.74 \$
	Sous-total	26 019.64 \$
INCOMPRESSIBLES 1ER AU 30 JUIN 2020		
Bell Canada	Téléphonie municipale	210.73 \$
Bell Mobilité	Cellulaire voirie	102.24 \$
Carte d'affaires Ultramar	Essence	262.74 \$
Hydro Québec	Éclairage public	136.05 \$
Hydro Québec	Garage municipal	16.02 \$
Visa Desjardins	Timbres et boîte aux lettres sécurisée	1 384.28 \$
SALAIRES NETS EMPLOYÉ-E-S/ÉLU-E-S	Au 2020-06-30	9 037.52 \$
DAS ET COTISATIONS EMPLOYEUR	Au 2020-06-30	4 399.92 \$
	Sous-total	15 549.50 \$
GRAND TOTAL		41 569.14 \$

Rés. 156 - 2020

05.03 AUTORISER LA FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LES VACANCES ESTIVALES

CONSIDÉRANT la période estivale et les vacances annuelles du personnel administratif de la Municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le bureau municipal soit fermé la semaine du 26 juillet 2020 au 1^{er} août 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 157 - 2020

05.04 AUTORISER LE RENOUELEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE DE LA FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ

ATTENDU QUE la Fondation André-Côté permet d'offrir des services gratuits aux personnes atteintes d'un cancer ou d'une maladie incurable et de leurs proches;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité appuie la mission de la Fondation André-Côté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler notre adhésion comme membre de l'organisation pour un montant de 20 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 158 - 2020

05.05 AUTORISER LA COTISATION ANNUELLE DE LA SADC

ATTENDU QUE le Conseil désire encourager les mesures offertes par la Société d'aide au développement de la collectivité qui favorisent le développement économique et social sur le territoire par les gens du milieu tant au niveau individuel que collectif;

ATTENDU QUE le Conseil désire promouvoir la relève entrepreneuriale, l'innovation, le développement durable, les nouvelles technologies de l'information et des communications;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la Municipalité renouvelle son adhésion annuelle à la SADC pour un montant total de 34.49 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 159 - 2020

05.06 AUTORISER LA CONTRIBUTION À LA CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE la Municipalité doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes contre les sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire

des pouvoirs publics et de la Municipalité, lors d'un sinistre mineur ou majeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE renouveler l'entente de service triennal avec la Croix-Rouge pour un montant de 170\$ par année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 160 - 2020 05.07 AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À PROJEKTION 16-35

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'organisme est de permettre aux jeunes adultes de 16-35 ans du Kamouraska de se réaliser sur le plan personnel, social et professionnel;

ATTENDU QUE la Municipalité n'offre pas ce genre d'activité d'accompagnement, mais désire encourager le soutien aux jeunes dans divers projets professionnels;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE devenir membre de Projektion 16-35 pour un montant de 50 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 161 - 2020 05.08 AUTORISER L'APPUI FINANCIER À LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de la faune du Québec soutient des projets de conservation et d'aménagement des habitats fauniques;

ATTENDU QUE la Municipalité n'offre pas ce genre d'activité de sensibilisation, mais désire encourager la protection de la vie faunique sur tout le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE verser la somme de 40 \$ à la Fondation pour la poursuite de ses activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 162 - 2020 05.09 AUTORISER LA DEMANDE DE SUBVENTION PRIMADA

CONSIDÉRANT QU'un nouvel appel de projets dans le cadre du Programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés (PRIMADA) est disponible jusqu'au 2 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les projets admissibles concernent la réalisation de petits travaux de construction, de réfection et d'agrandissement d'infrastructure visant à améliorer la qualité de vie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE les projets devront toucher des infrastructures de propriétés municipales, utilisées par les personnes âgées et qui répondent à leurs besoins et leurs attentes;

Il est proposé par madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise madame Nancy Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder au processus d'étude de projets le plus favorable pour les aînés de la Municipalité et d'en assurer le suivi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 163 - 2020 05.10 PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels demande d'identifier une personne désignée responsable au sein de l'administration municipale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la Municipalité demande le retrait des noms inscrits à la Commission d'accès à l'information du Québec et de les remplacer par madame Nancy Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière et madame Nancy Chassé, secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 164 - 2020 05.11 ACQUISITION DE LA PARTIE DU LOT # 5 526 855

ATTENDU QUE la Municipalité fera l'acquisition d'une partie du lot 5 526 855, appartenant à monsieur Jean-René Dubé, dans le but d'en faire une virée municipale;

ATTENDU QUE l'entreprise Arpentage Côte-du-Sud a été mandatée pour préparer les travaux d'arpentage du lot 5 526 855 qui aura un maximum de 30 mètres de largeur de l'emprise du chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'acquisition de la partie du lot 5 526 855 soit au montant de 2 500\$;

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient assumés par la Municipalité;

QUE monsieur Benoît Pilotto, maire et madame Nancy Lizotte, directrice générale, soient autorisés à signer les documents notariés de Louis Garon de PME Inter Notaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 165 - 2020

05.12 ACQUISITION DE LA PARTIE DU LOT # 5 526 366

ATTENDU QUE la Municipalité fera l'acquisition d'une partie du lot 5 526 366, appartenant à monsieur Conrad Lizotte, dans le but d'en faire une virée municipale;

ATTENDU QUE l'entreprise Arpentage Côte-du-Sud a été mandatée pour les travaux d'arpentage de la partie du lot 5 526 366 qui aura un maximum de 30 mètres de largeur de l'emprise du chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'acquisition de la partie du lot 5 526 366 soit au montant symbolique de 1 \$;

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient assumés par la Municipalité;

QUE monsieur Benoît Pilotto, maire et madame Nancy Lizotte, directrice générale, soient autorisés à signer les documents notariés de Louis Garon de PME Inter Notaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 166- 2020

05.13 PROCÉDER À LA MISE EN VENTE DU TERRAIN DE LA RUE OUELLET

CONSIDÉRANT QUE le terrain portant le numéro cadastral 5 526 825 situé sur la rue Ouellet n'est d'aucune utilité pour la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER madame Nancy Lizotte, directrice générale, à effectuer les vérifications nécessaires afin de procéder à la vente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

05.14 PROCÉDER À LA MISE EN VENTE DU TERRAIN DU CHEMIN DU VILLAGE

Monsieur le conseiller, Denis Miville, demande le report du présent point.

En conséquence, celui-ci sera discuté lors d'une séance subséquente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 167 - 2020

05.15 AUTORISER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DU FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ DE SERVICE CANADA

CONSIDÉRANT QU'un appel de proposition au Programme du fonds pour l'accessibilité (FA) de Service Canada finance des petits projets d'investissement afin d'aider à augmenter l'accessibilité physique des espaces communautaires;

CONSIDÉRANT QUE ce programme créer davantage de possibilités pour que les personnes handicapées puissent utiliser les programmes, les services et participent à des activités communautaires;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nancy Lizotte, à procéder au processus d'étude de projets le plus favorable pour les aînés de la Municipalité et d'en assurer le suivi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

06– TRAVAUX PUBLICS

RÉS. 168 - 2020

06.01 RETRAIT D'UN CONSEILLER RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le conseiller du siège numéro 4, monsieur Denis Miville, demande de retirer son nom comme co-responsable des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE dans le respect de la décision de monsieur le conseiller, Denis Miville, nous acceptons son retrait;

ET QUE messieurs Bertrand Ouellet et Denis Lizotte continueront leur présente co-responsabilité aux travaux publics.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 169 - 2020

06.02 DENEIGEMENT ET MESURE DE SECURITE DE LA FABRIQUE - ECHANGE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise le stationnement situé du côté Ouest de l'Église, appartenant à la Fabrique de Saint-Onésime-d'Ixworth, pour divers événements;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Fabrique acceptent gracieusement et gratuitement d'accommoder la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la facture du déneigement du stationnement du côté Ouest sera acquittée en partie égale entre la Fabrique et la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est à noter qu'en raison de leurs implications à titre de marguilliers, messieurs Benoît Pilotto, maire et Bertrand Ouellet, conseiller #2 ne se sont pas prononcés sur le sujet, n'ont pas participé aux délibérations et se sont abstenus de voter ou de prendre part à la décision.

RÉS. 170 - 2020

06.03 DEMANDER DE LA SIGNALISATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

CONSIDÉRANT QUE la partie Ouest du chemin du Village jusqu'à la rue de l'Église est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon est particulièrement dangereux pour les cyclistes;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à la majorité des conseillers présents :

DE demander des panneaux de signalisation pour les cyclistes dans ce secteur.

Le vote a été demandé : trois (3) conseillers ont votés pour la demande au MTQ et deux (2) ont votés contre.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

07– SÉCURITÉ CIVILE

RÉS. 171 - 2020

07.01 BORNE SÈCHE (CRÉPINE) CHEMIN DU VIDE

CONSIDÉRANT QUE le secteur du chemin du Vide ne possède aucune réserve d'eau ni de borne-fontaine en cas d'incendie;

Considérant qu'un résident nous propose d'utiliser son lac privé afin de pouvoir installer une borne sèche;

CONSIDÉRANT QUE le résident effectuera des mesures d'assainissement en 2021 :

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE demander au Service Incendies de Ville La Pocatière un avis d'efficacité d'une borne sèche dans ce secteur;

ET DE vérifier auprès de divers fournisseurs le prix pour l'achat et l'installation d'un tel système.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08– LOISIRS ET CULTURE

RÉS. 172 - 2020

08.01 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FDMK – VOLET ACTIVITÉ LOCALE, LOISIR CULTUREL

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités à réaliser des activités locales au développement du loisir culturel;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Miville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à la hauteur de 20 % du 500 \$, dans cette activité ;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité ;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2020 au paiement des dépenses engendrées par l'activité loisir culturelle du centenaire du Pont couvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 173 - 2020

08.02 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FRR

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir de financer en partie la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie par le Fonds Régions et Ruralité;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 10 000 \$ par année;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alfred Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à la hauteur de 20 % du 10 000 \$, dans ce projet;

QUE la municipalité s'engage à publiciser la participation de la MRC de Kamouraska dans le projet, notamment en intégrant le logo ou en faire une mention lors de publication dans les médias ;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de 10 000 \$ provenant du FRR en 2020, au paiement des dépenses engendrées par la mise à niveau des équipements de la patinoire ;

QUE le maire, monsieur Benoît Pilotto et la directrice générale madame Nancy Lizotte sont autorisés à signer au nom de la Municipalité, tous les documents en lien avec cette demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉS. 174 - 2020

08.03 MANDATER « PROMOTION KAMOURASKA » POUR LE CENTENAIRE DU PONT COUVERT

CONSIDÉRANT QUE nous avons une banque de 82 h à utiliser auprès de Tourisme Kamouraska pour de la publicité déjà payée;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service nous a été proposée afin de nous seconder dans les préparatifs de la fête du centenaire du Pont couvert;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette alliance est de partager l'expertise et l'expérience et d'assurer les relations avec les journalistes et les médias;

Il est proposé par madame la conseillère, Christine Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de service en utilisant la banque d'heure à notre disposition auprès de « Promotion Kamouraska » pour qu'une ressource nous seconde dans l'organisation de la fête.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rés. 175 - 2020 08.04 APPUYER LA SALLE ANDRÉ-GAGNON

CONSIDÉRANT QUE toutes les activités estivales ont été annulées avec la pandémie du Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt pour notre municipalité d'accueillir une prestation extérieure de théâtre de rue ou un groupe de percussion;

Il est proposé par monsieur le conseiller, Denis Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la Salle André-Gagnon dans sa démarche de projet auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) afin d'offrir une perspective d'animation locale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09 – SÉANCE À HUIS CLOS, AUCUNE PÉRIODE DE QUESTIONS

10 – LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. 176 - 2020 ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Bertrand Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 20 h 08.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Benoît Pilotto
Maire

Nancy Lizotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Benoît Pilotto, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales